

La Russie est à l'apogée de sa puissance dans la Mer-Noire; en obtenant la fermeture de cette mer aux vaisseaux des autres nations, elle affirme sa résolution de faire prévaloir sa seule volonté dans les Balkans; mais déjà elle s'achemine vers 1856 et le traité de Paris, qui marquera son extrême humiliation. La politique anglaise, alarmée par le traité d'Unkiar-Skélessi, n'a pas de repos qu'elle n'en ait paré les conséquences. Manifestement, la Turquie est devenue trop faible pour assurer elle-même, contre qui que ce soit, la clôture des Détroits; lorsqu'elle faisait appel à la main-forte de la Grande-Bretagne pour enfermer les Russes dans la Mer-Noire, sa faiblesse apparaissait aux hommes d'Etat anglais comme une circonstance favorable; mais, dès qu'elle se mettait sous la tutelle russe, il en résultait un péril européen auquel il était urgent d'obvier. La seconde guerre turco-égyptienne et les illusions de M. Thiers offrent à Palmerston l'occasion d'une revanche; sa diplomatie obtient la signature de la Convention de Londres (15 juillet 1840) dont l'article 4 pose, comme un principe du droit international européen, la fermeture des Détroits¹; en haine de Louis-Philippe, le tsar Nicolas I^{er} lui-même met sa signature au bas d'un acte qui détruit l'ouvrage d'Unkiar-Skélessi, mais dont la France est exclue. L'année suivante, Guizot fait rentrer la France dans le concert européen, et la Convention de Londres devient la Convention des Détroits (13 juillet 1841).

Le Sultan y déclare qu'il est résolu à maintenir, tant qu'il se trouvera en paix, le principe de la fermeture des Détroits, et les puissances y constatent

1. Cf. *Correspondance de lord Palmerston*, t. I, ch. iv (Paris, Didier, 1878, 2 vol. in-8°), et *Correspondance de la reine Victoria*, récemment publiée. (Hachette, 3 vol. in-8°.)